

ARRETE DU MAIRE

2023- 016 P

Arrêté portant désignation des membres représentant la collectivité au Comité Social Territorial

Le Maire de Billy-Berclau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son titre V du livre II ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des Collectivités Territoriales et de leurs établissements ;

Vu la délibération 2022-02-06-30 du Conseil Municipal en date du 2 juin 2022 instituant un CST auprès de la Commune de BILLY-BERCLAU et fixant le nombre de représentant de la collectivité à 4 titulaires et 4 suppléants

ARRETE

Article 1er : Sont désignés en qualité de membres du comité social territorial représentant la collectivité les personnes suivants :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Steve BOSSART	Alain QUEVA
Didier GRUCHALA	Dorothee FACON
Séverine ROGEZ	Marc TARTAR
Gilles GOUDSMETT	Maryline ABRIKOSSOFF

Article 2 : Monsieur Steve BOSSART assurera la présidence du Comité Social Territorial

Article 3 : Madame Séverine ROGEZ est désignée en qualité de Vice-Président

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Billy-Berclau, le 16 février 2023.

Le Maire
Steve BOSSART

